



Schopperten

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SCHOPPERTEN

2 Rue principale

67260 SCHOPPERTEN

Tél. Fax. 03.88.00.13.53.

Email : mairie.shopp@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 MARS 2020.

Sous la présidence de Mme Reeb Sylvie Maire,

Etaient présents : MME/MM. Carel Emmanuel 1^{er} adjoint, Jost Alfred 2^{ème} adjoint, Boos Ludovic, Grossmann Jean-Michel, Juncker Philippe, Lang Elisabeth, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

1/ Compte Administratif 2019,

2/ Divers.

Le Conseil municipal approuve sans observations le compte-rendu de la séance du 7 février 2020.

1/ Compte Administratif 2019.

Mme le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune :

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 263 132,44 €uros

Dépenses de fonctionnement : 208 617,23 €uros

Soit un excédent de fonctionnement : 54 515,21 €uros

Résultat reporté de l'exercice 2018 : 235 775,40 €uros

Excédent de clôture de l'exercice 2019 : 290 290,62 €uros

Investissement :

Dépenses d'investissement : 182 789,99 €uros

Recettes d'investissement : 83 355,27 €uros

Soit un déficit d'investissement : 99 443,72 €uros

Résultat reporté de l'exercice 2018 : 10 833,27 €uros

Déficit de clôture de l'exercice 2019 : 110 276,99 €uros

Le Compte Administratif 2019 de la Commune présente donc un excédent global de :

180 013,63 €

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jost Alfred 2^{ème} adjoint, après que le Maire se soit retiré, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 à l'unanimité.

Mme Reeb Sylvie ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2019 dressé par la Trésorerie de Sarre-Union n'appelle ni observation ni réserve vu sa concordance avec le Compte Administratif de la Commune et donne ainsi décharge à Mr Mathis François Receveur municipal pour sa gestion.

Le Conseil municipal, après avoir étudié le compte administratif 2019, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement :	290 290,61 €
Déficit d'investissement :	110 276,99 €
Total affecté au compte 1068 :	110 276,99 €

2/ Divers.

A/ Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.

Déclaration d'intention d'aliéner reçue de Maître Luc Sengel Notaire à La Petite Pierre qui concerne l'immeuble cadastré lieu-dit Village section 2 parcelles n° 66, 67, 113/70 d'une superficie totale de 964 m² ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas préempter ce bien et autorise Reeb Sylvie Maire à signer tout acte en rapport.

Pour compte-rendu certifié conforme et exécutoire par le Maire.

Schopperten, le 3 avril 2020.

